



**International Year
of Cooperatives**

Cooperatives Build
a Better World



Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement durable





L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 17, « PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS »

Souligne que la réalisation du Programme 2030 exige un niveau de coopération sans précédent entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes.¹ Il appelle à la mobilisation des ressources, des connaissances, des technologies et de l'action collective par le biais de partenariats multipartites qui tirent parti des atouts respectifs de tous les acteurs.² Face à la contraction de l'espace civique et à l'intensification des crises mondiales, la nécessité d'une coopération inclusive, démocratique et dotée de ressources suffisantes est plus urgente que jamais. En favorisant la cohérence des politiques et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, l'ODD 17 sert de cadre reliant et renforçant tous les autres objectifs.

Des données récentes issues de la [fiche d'information sur l'ODD 17 du FPHN 2025](#) montrent que l'aide publique au développement (APD) est tombée à 212,1 milliards de dollars en 2024, soit une baisse de 7,1 % par rapport à 2023 en termes réels, mettant fin à une tendance

à la hausse qui a duré cinq ans.³ Bien que l'APD reste supérieure de 23 % à son niveau de 2019, cette baisse témoigne d'une volatilité croissante du financement du développement, aggravée par la dissolution de l'USAID et les coupes budgétaires de l'Union européenne consacrées au développement, les donateurs réorientant leurs fonds vers des priorités nationales et sécuritaires.⁴ Sans financements alternatifs et innovants, la progression des ODD, notamment dans les pays vulnérables, est gravement menacée.

Les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux ont atteint 1,4 billion de dollars en 2024, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 de la CNUCED. Pourtant, les investissements liés aux ODD ont chuté de 11 %, révélant un décalage croissant entre les flux de capitaux et les résultats du développement durable.⁵ Les transferts de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire sont restés stables à 648 milliards de dollars en 2023, mais n'ont pas pu compenser les coûts records du service de la dette qui s'élèvent à 1,4 billion de dollars, creusant ainsi le déficit annuel d'investissement dans les ODD de 4 billions de dollars et menaçant les progrès réalisés dans plusieurs Objectifs.⁶ Cette pression est accentuée par les propositions du programme de réforme de l'ONU80, qui, bien que visant à renforcer la cohérence, risquent d'affaiblir les programmes dans des domaines tels que l'égalité des genres, l'éducation et le développement rural.⁷ Sans garanties et sans engagement politique et financier renouvelé, ces réformes pourraient accélérer le recul dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, soulignant la nécessité d'une réponse multilatérale coordonnée pour protéger les acquis et redynamiser la coopération mondiale.

Face à ces défis, la **Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4)** s'est tenue en juillet 2025 à Séville, en Espagne. Les dirigeants mondiaux ont adopté l'Engagement et le Programme d'action de Séville, définissant un cadre renouvelé pour débloquent des capitaux, réduire le fardeau de la dette, réformer l'architecture financière et catalyser les investissements en faveur des ODD.⁸ Le document final a explicitement reconnu le rôle des coopératives et, plus largement, de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la promotion d'un développement durable et inclusif :

“
Nous investirons dans les secteurs productifs, la création d'emplois décents à grande échelle et le développement des compétences afin de permettre à tous de bénéficier d'une croissance économique inclusive, équitable et durable. Nous encouragerons l'entrepreneuriat, social, des femmes et des jeunes notamment, et nous faciliterons la croissance des micros, petites et moyennes entreprises, des coopératives et de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'une industrialisation inclusive et durable. Nous reconnaissons la contribution de la culture et de l'économie créative au développement durable.”

Il s'agit d'un changement de politique significatif qui affirme les coopératives non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme partenaires clés de la coopération au développement. Grâce à leur gouvernance démocratique, à leur solide ancrage communautaire et à leur capacité avérée à mobiliser des ressources pour une prospérité partagée, les coopératives sont bien placées pour concilier ambitions mondiales et réalités locales.

1 UN News (2023). Les gouvernements doivent rechercher des synergies gagnant-gagnant pour faire face aux crises climatiques et des ODD. <https://sdgs.un.org/news/governments-must-seek-win-win-synergies-tackling-climate-and-sustainable-development-crises>

2 ONU. Revitaliser les partenariats multilatéraux pour les ODD. Accueil - Développement durable

3 OCDE. Membres du Comité d'aide au développement (CAD). Comité d'aide au développement (CAD). [LOCDE](#)

4 ONU. Fiche d'information 2025 du FPHN sur l'ODD 17. <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-07/2025%20HLPF%20FACTSHEET%20SDG17.pdf>

5 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2025. Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 : investissement international dans l'économie numérique | ONU commerce et développement (CNUCED)

6 Le Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2024 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/>

7 UN News (2025). Programme de réforme UN80. <https://news.un.org/en/story/2025/06/1164836>

8 UN DESA (2025). Plateforme d'action de Séville – 4e Conférence sur le financement du développement <https://www.un.org/en/desa/global-leaders-launch-“sevilla-platform-action”-accelerate-financing-sustainable-development>

9 Ibid.



L'AVANTAGE COOPÉRATIF DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 17

Avec plus de 3 millions de coopératives au service de plus d'un milliard de personnes dans le monde, le modèle coopératif repose sur des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité.¹⁰ Leur structure fédérative qui s'étend des groupes locaux aux réseaux nationaux et mondiaux, permet une collaboration horizontale intersectorielle et un alignement vertical sur les cadres politiques à tous les niveaux. Qu'elles opèrent dans l'agriculture, la finance, la santé, le commerce de détail, l'énergie, le logement ou les services, les coopératives sont ancrées localement et servent souvent les populations marginalisées, mal desservies par les modèles économiques

ou gouvernementaux traditionnels.¹¹ Leur architecture unique fait des coopératives de puissants agents pour relier l'action locale aux stratégies nationales et aux objectifs mondiaux.

Il est important de noter que les Directives de l'OIT sur les statistiques coopératives reconnaissent les coopératives multipartites – des entreprises créées grâce à des initiatives collectives axées sur les besoins, impliquant différents acteurs du même secteur et, dans certains cas, des sphères publique, privée et de la société civile.¹² Cette reconnaissance souligne l'agilité et l'adaptabilité des coopératives, démontrant leur capacité à relever efficacement les défis en constante évolution. Leur approche flexible et fondée sur les besoins est non seulement essentielle pour faire progresser les ODD, mais également pour façonner des voies de développement inclusives dans le programme post-2030.

10 Alliance coopérative internationale. Coopératives : faits et chiffres. [Faits et chiffres IICA](#)

11 Alliance Coopérative Internationale. Notes d'orientation sur les principes coopératifs : [Notes d'orientation pour les principes coopératifs IICA](#)

12 OIT (2018). Lignes directrices concernant les statistiques des coopératives : <https://www.ilo.org/resource/article/guidelines-concerning-statistics-cooperatives>

COOPÉRATIVES EN ACTION : L'ODD 17 EN PRATIQUE

Les coopératives du monde entier contribuent à la réalisation de l'ODD 17 en forgeant des partenariats inclusifs, résilients et axés sur la communauté. Leur capacité à associer les initiatives locales à des efforts de développement plus larges démontre le potentiel des modèles économiques centrés sur l'humain pour concrétiser les promesses de l'Agenda 2030.

Carte du monde avec des repères pour les pays concernés :

Timor oriental – NCBA CLUSA (États-Unis) s'est associé à Cooperativa Café Timor dans le cadre d'un projet de 10 millions de dollars financé par la Nouvelle-Zélande visant à améliorer les soins de santé et les revenus des ménages grâce à la production de café et de cacao. CCT, premier employeur privé du pays, contribue également à la chaîne d'approvisionnement biologique et équitable.¹³

Philippines – AgriCOOP a connecté directement des coopératives agricoles isolées aux marchés urbains pendant la COVID-19, permettant ainsi de fournir 1,6 tonne de produits à 39 000 consommateurs et de renforcer la sécurité alimentaire.¹⁴

Colombie – Coopcentral Bank et son réseau, soutenus par DGRV (Allemagne) et USAID, ont connecté de petites institutions financières solidaires aux systèmes nationaux et internationaux, développant ainsi les transactions numériques et renforçant la résilience aux crises.¹⁵

Malawi – Le partenariat « Notre Malawi » (2021-2027), mené par le UK Co-operative College et la Central Co-operative Society, renforce les syndicats agricoles tout en développant les échanges commerciaux et la formation des membres par l'intermédiaire de l'organisation faîtière nationale MAFECO.

Suisse / Burkina Faso – L'entreprise de commerce équitable Gebana partage 10 % de ses bénéfices avec 2 500 agriculteurs burkinabés, préservant ainsi les emplois et les chaînes d'approvisionnement alimentaire après la crise de 2017.¹⁶

Tanzanie et Mozambique – REGCOOP, dirigée par Norges Vel, ICA-Africa et des partenaires locaux, soutient les chaînes de valeur durables détenues par les agriculteurs, autonomise les productrices et améliore l'environnement propice à la croissance des coopératives.¹⁷

Turquie – Les coopératives rurales mobilisent des investissements locaux pour renforcer la compétitivité agroalimentaire dans le cadre du programme IPARD financé par l'UE (17.3), tandis que des coopératives dirigées par des femmes dans l'est de la mer Noire ont développé des plateformes de commerce électronique et obtenu des certifications d'indication géographique avec le soutien des agences des Nations Unies (17.6). Les coopératives énergétiques s'associent également aux municipalités pour développer la production locale d'énergie solaire (17.7).

Arménie – Farm Credit Armenia s'est associé à la BEI Global par le biais d'un prêt de 2,5 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les femmes entrepreneurs, contribuant ainsi au plan économique et d'investissement de l'UE pour le partenariat oriental.¹⁸



13 NCBA CLUSA. Opportunités agro-industrielles pour le café et le cacao au Timor oriental <https://ncbaclusa.coop/project/east-timor-coffee-and-cocoa-agribusiness-opportunities-cacao>

14 Ibid.

15 Partenariat ACI-UE. Intégration économique et coopération entre coopératives : Amériques. [Intégration économique et coopération entre coopératives | coops4dev.coop](https://coops4dev.coop)

16 Partenariat ACI-UE. Prenons notre avenir en main : amplifier la puissance des modèles économiques durables et inclusifs. [Mind our Business: amplifier le pouvoir de transformation des modèles d'entreprises durables et inclusifs grâce à l'action extérieure de l'UE | coops4dev.coop](https://coops4dev.coop)

17 Norges Vel. Programme régional pour le développement des coopératives (REGCOOP) <https://norgesvel.no/en/regcoop>

18 Farm Credit Armenia. EIB Global et Farm Credit Armenia signent un accord de coopération pour renforcer la croissance entrepreneuriale en Arménie. 15 novembre 2024. https://www.fca.am/en/news/news_1546.html

CASES (PT) et pays lusophones

En tant que président et membre de l'organe exécutif de l'Organisation coopérative des pays de langue portugaise (OCPLP), CASES – Coopérative António Sérgio pour l'économie sociale (PT) – encourage la coopération entre 31 fédérations coopératives des pays lusophones. Cette coopération se concrétise par diverses initiatives, notamment l'utilisation partagée de la plateforme de formation et de renforcement des capacités de l'OCB (membre de l'OCPLP) et la promotion de partenariats bilatéraux, visant à renforcer la contribution coopérative à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Alliance italienne des coopératives, Italie

En juillet 2025, le mouvement coopératif italien a lancé deux partenariats humanitaires et solidaires en réponse à l'urgence dans la bande de Gaza avec deux des rares acteurs de terrain encore présents sur le territoire. Dans le cadre de l'initiative [#CoopforGaza](#), l'Ancc-Coop (Association nationale des coopératives de consommateurs) a alloué 500 000 € et lancé une campagne de collecte de fonds de deux mois par l'intermédiaire de la banque coopérative italienne Banca Etica afin de soutenir et de renforcer l'action de Médecins sans Frontières (MSF) dans 11 structures médicales de Gaza, dont des hôpitaux, des hôpitaux de campagne et des centres de soins de santé primaires. De même, avec le soutien de la Fondation suédoise Akelius et en partenariat avec [WeWorld-GVC](#), Legacoop/Halieu collecte des fonds pour organiser des camps d'été proposant des activités sociales et éducatives pour les enfants de la

bande de Gaza. Chaque camp d'un mois permettra à WeWorld-GVC d'accueillir 60 à 70 enfants, repas et fournitures scolaires compris.



Visite à la Coopérative multiactive des pisciculteurs du Huila (Coopishuila)

Italie et Colombie pour une gouvernance participative

Dans le cadre [du projet CO.LO.RES](#), financé par l'Agence italienne de coopération au développement et développé par Coopermondo et COSPE, plusieurs missions d'échange ont eu lieu entre des coopératives du Putumayo et des coopératives d'autres régions, notamment celles d'Antioquia, de Huila en Colombie et d'Émilie-Romagne en Italie. Ces missions ont impliqué des organisations locales dirigées par des femmes, des jeunes et des populations afro-descendantes ou autochtones, accompagnées d'acteurs coopératifs clés tels que Coopermondo, Confcooperative, Confecoop (Confédération colombienne des coopératives) et ASOCOOPH (Association des coopératives et entreprises solidaires de Huila). De la pêche à la transformation agroalimentaire, de l'artisanat à la finance coopérative, les délégations ont découvert des modèles inspirants de gouvernance participative, d'économie solidaire et d'impact social. Ces expériences ont incité les participants

à reproduire des modèles vertueux en les adaptant au contexte colombien, avec un impact tangible.



We Effect, HSB et Riksborgen (SW) – « Logement durable – Un droit pour tous »

Parmi les rares organisations internationales œuvrant pour le droit au logement, l'organisation coopérative suédoise de développement WeEffect s'est récemment associée à deux organisations membres du secteur du logement en Suède, HSB et Riksborgen, pour lancer le programme « Logement durable – Un droit pour tous ». Ce partenariat constitue une réponse innovante visant à prévenir les effets négatifs des coupes budgétaires suédoises sur le droit au logement dans les pays en développement. Ce programme soutiendra les organisations populaires et contribuera à la construction de logements en Afrique de l'Est et en Amérique latine, tout en créant des opportunités commerciales pour les entreprises suédoises. Ces activités mettront en œuvre une action multipartite des coopératives et des autorités, rapprochant ainsi WeEffect de la politique nationale du logement et renforçant l'histoire coopérative de HSB et Riksborgen avec une perspective mondiale.¹⁹

¹⁹ We Effect, HSB & Riksborgen. Déclaration de programme : Logement durable – Un droit pour tous. Octobre 2024. <https://www.housinginternational.coop/wp-content/uploads/2024/11/Program-declaration-Oct-2024-WeEffect.pdf>



À l'échelle mondiale, l'**accord-cadre de partenariat financier ACI-UE (#coops4dev)**, fruit d'une collaboration entre l'Alliance coopérative internationale (ACI) et la Commission européenne, actuellement dans sa deuxième phase renouvelée, soutient le dialogue politique, l'éducation coopérative, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités des coopératives en Afrique, en Asie-Pacifique, dans les Amériques et en Europe. À ce jour, il a permis de promouvoir l'engagement politique coopératif et le renforcement des capacités dans plus de 60 pays.²⁰ Mis en œuvre par les bureaux régionaux de l'ACI, ce partenariat propose des actions ciblées et décentralisées qui localisent la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies et favorisent de nouveaux partenariats locaux. Par exemple, profitant de l'AIC25, **Cooperatives Europe** et **ALDA Balkans** (section régionale de l'Association européenne des agences démocratiques locales) ont organisé le dialogue en ligne « **#MondayTalk : Au-delà du statu quo – comment faire progresser de manière coopérative une économie démocratique locale** », ouvrant ainsi la voie à un discours coopératif moderne dans les Balkans occidentaux qui promeut les valeurs démocratiques et l'engagement communautaire dans tous les secteurs. Cooperatives Europe a partagé des initiatives coopératives réussies pour répondre aux besoins régionaux et aux idées reçues sur la création de coopératives, tandis qu'ALDA Balkans a renforcé son action en faveur de l'entrepreneuriat

démocratique des jeunes et des acteurs locaux, et a créé de nouvelles opportunités d'engagement pour ses membres et ses bénéficiaires.

Au niveau des Nations Unies, plusieurs agences sont membres du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) dans le cadre de leurs efforts pour collaborer activement avec les coopératives afin d'accélérer la réalisation des ODD, notamment en atteignant les communautés locales et marginalisées. Par exemple, la FAO soutient les coopératives agricoles et les organisations de producteurs en favorisant les partenariats entre pairs et multipartites²¹ ; l'OIT, par l'intermédiaire de son Unité dédiée à l'économie coopérative, sociale et solidaire (COOP/ESS), œuvre à la promotion du travail décent et à l'éradication de la pauvreté grâce à des modèles coopératifs²² ; l'UNDESA pilote un projet avec l'ACI-Afrique en Tanzanie, au Malawi et au Botswana pour créer des coopératives agricoles résilientes au climat pour les petits exploitants agricoles.²³ De plus, le Centre du commerce international (CIC) s'est associé à l'ACI pour aider les coopératives de producteurs africains à accéder aux marchés mondiaux en Europe, en Amérique et en Asie, garantissant ainsi des salaires équitables et un travail décent aux agriculteurs.²⁴

20 Partenariat ACI-UE : [What is #coops4dev ? | coops4dev.coop](https://www.coops4dev.org/)

21 Partenariats de la FAO avec les coopératives : <https://www.fao.org/americas/opinion/detail/cooperativas-un-factor-clave/en>

22 Initiatives de l'OIT sur les coopératives : <https://www.ilo.org/topics/cooperatives>

23 Projet pilote du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) avec des coopératives agricoles en Afrique : <https://capacity.desa.un.org/node/5193>

24 Projet du CCI sur le commerce entre coopératives : <https://www.intracen.org/news-and-events/news/building-cooperatives-in-africa-for-resilience-and-sustainability>

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR L'IMPACT DES COOPÉRATIVES SUR L'ODD 17

Malgré leurs contributions significatives et croissantes, les coopératives restent sous-représentées dans la mise en œuvre et le suivi des ODD aux niveaux national et mondial. Cela n'est pas dû à un manque de capacités ou d'ambition mais à des obstacles systémiques qui continuent de limiter leur plein potentiel.

L'un des défis les plus urgents auxquels sont confrontées les coopératives est **l'absence persistante de cadres juridiques et réglementaires favorables**. Dans de nombreux pays, les coopératives fonctionnent encore sous des lois obsolètes ou incohérentes qui ne reflètent pas la nature spécifique du modèle coopératif. Lorsqu'une législation coopérative existe, elle est souvent mal appliquée ou éclipsée par le droit des entreprises commerciales, ce qui désavantage les coopératives dans la compétition pour les ressources, la reconnaissance et le soutien politique.²⁵ L'absence de définitions juridiques adaptées et de mécanismes d'application freine la création, le fonctionnement et le développement des entreprises coopératives, en particulier dans des secteurs essentiels à la réalisation des ODD tels que l'agriculture, l'énergie, la finance et la santé.²⁶

L'accès au financement constitue une autre contrainte majeure. Malgré leur expérience en matière de mobilisation de l'épargne locale, de promotion de l'inclusion financière et de réinvestissement dans les communautés, les coopératives rencontrent souvent des difficultés pour accéder au financement du développement et aux marchés financiers. De nombreuses institutions financières ne reconnaissent pas le modèle coopératif ou le considèrent comme risqué en raison d'idées fausses sur sa gouvernance ou son envergure. De plus, la plupart des instruments de financement du développement ne sont pas conçus pour s'adapter aux structures coopératives, les excluant ainsi des opportunités de financement offertes aux autres acteurs du secteur privé ou des ONG. Cette exclusion financière compromet leur capacité à innover, à étendre leurs services et à participer à des partenariats public-privé plus vastes, alignés sur la mise en œuvre des ODD.

De plus, **le manque de données et de visibilité** limite considérablement l'inclusion des coopératives dans les rapports nationaux et mondiaux sur les ODD. Les coopératives sont souvent mal prises en compte dans les systèmes statistiques nationaux et, lorsque des données existent, elles sont rarement ventilées pour refléter leurs contributions uniques. Cette invisibilité signifie que les efforts coopératifs, en particulier dans les économies informelles ou rurales, sont négligés dans l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources.²⁷ Sans données, les

gouvernements et les partenaires de développement sont peu incités à s'engager stratégiquement auprès des coopératives ou à mesurer leurs progrès dans la réalisation des Objectifs.

Enfin, les idées fausses et répandues sur la double nature des coopératives – à la fois entreprises et acteurs de la société civile – conduisent souvent à des défaillances des politiques et du marché. Dans certains cas, les coopératives sont créées selon des approches descendantes, telles que des plans de financement, plutôt que par de véritables initiatives communautaires ascendantes. Ces soi-disant « fausses/pseudo-coopératives » diluent la crédibilité du mouvement, compromettent la résilience et occultent le potentiel transformateur des coopératives authentiques portées par leurs membres.

PERSPECTIVES : OPPORTUNITÉS

Ces défis ouvrent toutefois également des pistes d'action. Grâce à des réformes juridiques adaptées, à des mécanismes de financement adaptés, à des systèmes statistiques plus performants et à un regain d'intérêt pour des modèles véritablement axés sur les membres, les coopératives peuvent accroître considérablement leur contribution à l'ODD 17. Reconnaître et surmonter ces obstacles permettra non seulement de libérer le potentiel de millions de coopératives dans le monde mais aussi de garantir que des modèles économiques inclusifs, démocratiques et résilients soient au cœur des stratégies de développement durable.

Lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) de 2025, 35 pays ont soumis des rapports d'examen national volontaire (ENV) dont 19 ont explicitement reconnu les contributions des coopératives dans des domaines tels que l'emploi, l'inclusion financière, l'autonomisation des femmes et la résilience climatique.²⁸ Bien que prometteuse, cette reconnaissance est souvent superficielle : les coopératives restent largement absentes des cadres de planification, de budgétisation et de suivi des ODD.²⁹

Plus important encore, les coopératives sont encore souvent exclues des instances décisionnelles. De nombreux processus d'ENV privilégient les acteurs privés ou de la société civile établis, limitant ainsi les possibilités pour les coopératives d'influencer les priorités nationales de développement ou de plaider en faveur de politiques de soutien. Sans voix au chapitre, les coopératives ne peuvent défendre des politiques qui reflètent leurs valeurs ni mettre en avant les solutions évolutives qu'elles proposent pour un développement durable et inclusif.

25 Analyse du cadre juridique et du partenariat ACI-UE : reconnaître la spécificité du modèle coopératif et garantir des conditions équitables pour les organisations centrées sur les personnes : [L'analyse du cadre juridique et le partenariat ACI-UE : Reconnaître la spécificité du modèle coopératif et assurer un terrain de jeu égal pour les organisations centrées sur les personnes | coops4dev.coop](#)

26 Analyse du cadre juridique et du partenariat ACI-UE : éléments favorisant un environnement propice aux entreprises coopératives : [L'analyse du cadre juridique et le partenariat ACI-UE : Éléments soutenant un environnement favorable aux entreprises coopératives | coops4dev.coop](#)

27 Publication de l'OIT, du COPAC et du CIRIEC sur les statistiques coopératives : <https://www.ilo.org/publications/statistics-cooperatives-concepts-classification-work-and-economic>

28 Examens nationaux volontaires : <https://hlpf.un.org/countries?f%5B0%5D=year%3A2025>

29 Coopératives : présentes mais invisibles – preuves tirées des examens nationaux volontaires : <https://www.smu.ca/webfiles/10.36830-IJCAM.202010Singh.pdf>

RECOMMANDATIONS : ACCROÎTRE LES CONTRIBUTIONS COOPÉRATIVES À L'ODD 17

Le modèle coopératif recèle un potentiel inexploité considérable pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre et revitaliser les partenariats mondiaux. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre des mesures politiques, financières et institutionnelles délibérées, par le biais d'une action conjointe des gouvernements, des partenaires de développement et du mouvement coopératif.



1. Renforcer les cadres politiques et l'inclusion institutionnelle

Les gouvernements devraient intégrer plus systématiquement les coopératives dans les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles et les cadres des ODD. Mettre à jour et harmoniser la législation coopérative conformément aux normes internationales, reconnaître leur double rôle économique et social, et garantir la clarté juridique afin de distinguer les véritables coopératives des entités factices.



2. Accroître la visibilité dans les Examens nationaux volontaires (ENV)

Documenter les contributions des coopératives dans les ENV et impliquer les représentants des coopératives dans les consultations afin de valider leur rôle, de promouvoir l'apprentissage par les pairs et de garantir la prise en compte de perspectives diverses. L'ENV 2025 du Japon, avec plus de 60 références à l'impact des coopératives, illustre une inclusion significative.³⁰



3. Élargir l'accès au financement du développement

Créer des outils de financement adaptés à la gouvernance et aux structures de propriété des coopératives, notamment des systèmes de garantie, des financements mixtes et des cadres d'investissement d'impact. Renforcer les institutions nationales de financement coopératif et les relier à l'écosystème plus large du financement du développement.



4. Investir dans le renforcement des capacités et la transformation numérique

Améliorer le leadership, les systèmes et les outils numériques des coopératives pour accroître l'agilité et la résilience. Soutenir l'apprentissage par les pairs, les plateformes numériques pour la participation démocratique et la formation à l'engagement des jeunes, à l'égalité des sexes et à l'adaptation au changement climatique. Des initiatives telles que le voyage d'étude³¹ des dirigeants de coopératives africaines et le programme #Coops4Dev démontrent l'importance des échanges régionaux.³²



5. Promouvoir les partenariats internationaux et le plaidoyer mondial

Les coopératives peuvent accroître leur impact grâce à une collaboration formelle avec les agences des Nations Unies, les gouvernements et la société civile afin d'amplifier le plaidoyer et d'accélérer la mise en œuvre. [L'Année internationale des coopératives 2025 démontre](#) la puissance de ces partenariats et devrait être poursuivie, le deuxième Sommet social mondial offrant une plateforme pour lancer un plan d'engagement mondial. Un engagement continu dans des forums tels que les COP, les BRICS, le G7 et le G20 est essentiel pour intégrer les coopératives dans l'élaboration des politiques internationales.

Alors que la communauté internationale se prépare pour le deuxième Sommet social mondial de Doha en 2025, une occasion unique se présente de positionner les coopératives comme des partenaires clés du développement durable. La reconnaissance de leur rôle dans la construction d'économies équitables et centrées sur l'humain, reconnue dans la Déclaration de Séville du FFD4, doit désormais se traduire par des actions concrètes. Les coopératives ne sont pas seulement bénéficiaires du développement, mais cocréatrices de celui-ci, reliant politiques et pratiques, cadres mondiaux et réalités locales, et croissance économique et inclusion sociale. Le déploiement à grande échelle de solutions coopératives accélérera la réalisation des ODD et contribuera à rétablir la confiance dans le multilatéralisme en cette période de profonde incertitude et de fragmentation. Le temps est à l'action.

³⁰ Rapport VNR du Japon 2025 : <https://www.mofa.go.jp/policy/oda/sdgs/vnr/vnr2025en.html>

³¹ Des dirigeants coopératifs africains explorent les diverses activités des coopératives japonaises <https://www.ilo.org/resource/news/african-cooperative-leaders-explore-diverse-businesses-japanese>

³² Temps forts des initiatives du partenariat ACI-UE FPA: [Temps forts | coops4dev.coop](https://www.coops4dev.coop)



Cette note d'information fait partie de la série « Construire ensemble un monde meilleur : Contributions des coopératives aux ODD », produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI) en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) des Nations Unies.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 sensibilise à la manière dont les coopératives contribuent à la réalisation des 17 ODD. Avec plus d'un milliard de membres dans le monde, les coopératives favorisent l'inclusion économique, l'équité sociale et la résilience environnementale.

Créé en 1971, le COPAC est un partenariat multipartite qui soutient les entreprises coopératives autonomes et centrées sur l'humain. Parmi ses membres figurent l'ACI, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'OIT, la FAO, l'UNRISD et le CCI.

copac
coop Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



**Nations
Unies**

Département des
affaires économiques
et sociales



UNRISD

UNITED NATIONS
RESEARCH INSTITUTE
FOR SOCIAL
DEVELOPMENT



Organisation
internationale
du Travail



Centre du
Commerce
International



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

#coops4dev



Alliance
Coopérative
Internationale



Co-funded
by the
European Union